

Tous les membres du clergé doivent se procurer au plus tôt un exemplaire de ce Concile, imprimé chez Mr. P. G. Delisle, à Québec, l'étudier avec soin, afin de pouvoir instruire les âmes confiées à leur sollicitude, et suivre eux-mêmes les ordonnances qui regardent spécialement le clergé.

L'imprimeur a aussi en mains un certain nombre d'exemplaires des quatre Conciles précédents, que l'on doit se procurer, si on ne les a déjà.

✠ E.-A., Arch. de Québec.